

Succession suite au deces de ma soeur

Par Lolo5701

Bonjour. Le contexte est le suivant. Ma soeur est decedee et son conjoint a herite de ses biens, et notamment d'une partie de la maison de ma mere qui vit dedans. Mon beau-frere etant malade, s'il decede avant ma mere, comme il n'a pas d'enfants, est-ce que ce sont ses freres et soeurs qui vont herite de la part de la maison de ma mere qu'il a recuperé suite au deces de ma soeur ?

Merci de votre reponse.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, sauf testament en faveur de quelqu'un d'autre.

Si quelqu'un dans votre famille en a les moyens, il pourrait être avantageux de lui racheter sa part.

Par citoyen25

Votre mère a t-elle opté pour le droit d'habitation antérieur ou est-elle déjà usufruitière?

Cela pourrait la protéger.